



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 25 Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET - - Didier JUAREZ - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI – Sébastien GRIVEL – Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU – Philippe LOMBARD – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Florence SCHAMBEL - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO

Procurations : Jacques DECHENAUX à Guy GENET
Fabien MYLY à Jean-Marc GRAND
Nathalie CHEVALIER à Yasmine GONAY
François FASCIAUX à Daniel SUAREZ
Céline DI DOMENICO à Sarine VELLA
Karine REGOBIS à Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE
Céline GRANGE à Guillaume CARASSIO

Secrétaire de séance : Colette ROULLET

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	22
Procurations :	07
Votants :	29

Le Quorum est atteint

—

Délibération n°2023/20 **Rapport annuel de l'ALEC pour l'année 2022**

Envoyé en Préfecture le

Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

Délibération N°2023/20

Objet : Rapport annuel de l'ALEC pour l'année 2022

Issue de la transformation de l'association ALEC, la SPL est née en février 2020. Elle a pour objet la mise en œuvre d'une partie des politiques climatiques et de transition énergétique adoptées par ses collectivités territoriales actionnaires.

Durant l'exercice 2022, la SPL a contractualisé 14 marchés avec Grenoble Alpes Métropole, 18 marchés avec d'autres actionnaires (Communes et Département), pour un chiffre d'affaires total de 2 323 517 euros.

A la présente délibération sont annexés le rapport de l'Assemblée Générale Ordinaire et le procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 13 juin 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L.255-100 du code du commerce, l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société s'est réunie le 13 juin 2023 et a approuvé l'ensemble des documents.

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, « *les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées ...* ».

Vu l'avis de la commission « Développement Durable et Environnement » en date du 12 septembre 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide** :

- **DE PROCÉDER A L'EXAMEN ET DE PRENDRE ACTE** du rapport de gestion et des rapports des commissaires aux comptes concernant l'année 2022 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXES :

Rapport de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SPL ALEC

Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 13 juin 2023 de la SPL ALEC.

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

Le Maire

Colette ROULLET

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE :

Prise d'acte